



Aux bénéficiaires d'un jardin communal et aux citoyennes et citoyens de Prangins

NATURE ET BIODIVERSITE

Recommandations

Vous possédez un jardin communal ou un petit coin de verdure ? Vous aimez les fleurs, le chant des grillons et la délicate visite d'un hérisson ? Vous avez plaisir à faire pousser et consommer vos propres légumes, fruits et épices ?

Alors ces recommandations vous concernent!

Il s'agit simplement de quelques principes et aménagements pour favoriser la biodiversité de votre jardin.

Pourquoi ?

La biodiversité est en forte régression en suisse depuis le début de l'industrialisation et cette tendance s'accroît encore au XXI^{ème} siècle. Beaucoup de facteurs expliquent cela: l'urbanisation croissante, l'emploi de pesticides, fongicides et herbicides, la plantation d'espèces exotiques, la généralisation des clôtures hermétiques, la suppression des haies au profit de grandes surfaces agricoles, l'augmentation des routes, chemins et accès, etc.

Certaines espèces d'animaux et de plantes autrefois courantes sont ainsi devenues rares ou ont complètement disparu de certaines stations.

Pour la santé publique, pour la sauvegarde de la biodiversité, pour notre patrimoine naturel, pour nos enfants.

Comment ?

La Commune de Prangins, par le Service Environnement, Bâtiments, Infrastructures et Espaces verts (SEBIE), a pour objectif de "*protéger, réhabiliter et valoriser notre environnement naturel et paysager de grande qualité, et sensibiliser les habitants à des actions en faveur de l'environnement et de la biodiversité*". Une partie de ces objectifs peuvent être atteints en respectant les **objectifs** qui suivent, dans votre jardin.



Objectif 1 : Limiter l'utilisation de pesticides, fongicides et insecticides.

L'usage répété de ces produits comporte des risques pour la santé. Des ordonnances fédérales (*Ordonnance sur les produits biocides, OPBio*) et lois cantonales (*loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites, LPNMS*) ont ainsi été mises en place pour limiter ou interdire certains produits. De ce fait, depuis 2001, les particuliers ont l'interdiction de désherber les allées, chemins, parkings et bordures de jardins à l'aide d'herbicide, car le risque de contamination des cours d'eau par temps de pluie est très important. Certains produits encore communément utilisés et banalisés chez nous (*Roundup* par exemple) ont même été interdits d'utilisation par les professionnels dans certains pays.

Les granulés anti-limaces à base de métaldéhyde sont aussi toxiques pour la petite faune, et notamment les hérissons. Ils sont donc aussi à bannir.

Principe :

Favoriser les produits ou mesures compatibles avec la faune et la flore.

Mesures :

- ☞ Empêcher l'arrivée de limaces en mettant des gouttières remplies d'eau autour de vos semis ou des barrières en plastique vendues en jardinerie.
- ☞ Les appâts à base de bière sont efficaces, mais ne doivent pas être placés trop près des semis.
- ☞ Les plantes potagères sont spécialement sensibles quand elles sont jeunes et tendres. En couvrant le sol de plastique noir, vous favoriserez le réchauffement du sol et par conséquent, la germination et le développement rapide des plantes.
- ☞ Si vous désirez utiliser des produits spécifiques, favoriser les anti-limaces à base de **ferramol**. Ainsi les hérissons et animaux domestiques ne sont pas intoxiqués.
- ☞ Pour lutter contre les pucerons, chercher des larves de coccinelles auprès de votre jardinerie (une larve mange 50 à 100 pucerons par jour).

Pour plus d'information (lien vers le site de la commune) :

http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/documents/2191/Produits-biocides-OPBio_Projet_fr.pdf

<http://www.fytoweb.fgov.be/FR/doc/fiche-fr.pdf>



Objectif 2 : Créer des petites structures comme des tas de branches, de cailloux ou d'herbe favorable à la petite faune.

En préparant le jardin, on est régulièrement confronté à des pierres ou cailloux encombrants. Le désherbage (manuel!) et la taille des petits fruitiers, vignes ou arbustes entraînent invariablement des "déchets". Or, en accord avec *l'Ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair)*, la Commune interdit les feux de jardin. Évacuer ces branchages prend donc du temps et de l'énergie. Pourquoi donc ne pas les laisser dans un recoin du jardin?

Principes :

Favoriser des milieux localement intéressants pour les hérissons, musaraignes (qui se nourrissent surtout d'insectes et pas de salades ou racines de légumineuses), lézards et orvets qui sont friands de petits insectes liés aux tas de branches mortes, tas de cailloux ou vieux troncs en décomposition (au sol ou encore debout!). Ces petits visiteurs hibernent et se protègent des prédateurs dans ces tas de bois, tas d'épierrage ou murets en pierres sèches et participent à lutter contre les limaces, chenilles et autres hôtes indésirables pour les légumes.

Mesures :

- ☞ Maintenir les tas de bois et de pierres sur le site (possibilité de créer un secteur dans le périmètre des jardins communaux communs à tous).
- ☞ Favoriser les endroits en plein soleil pour installer les tas.

Pour plus d'information (lien vers le site de la commune) :

<http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19850321/201402040000/814.318.142.1.pdf>

https://assets.wwf.ch/downloads/priv_kleinstruktur_f.pdf



Objectif 3 : Limiter le gaspillage de l'eau.

Principe : Les végétaux ont des besoins en eau très variables d'une plante à l'autre. La mise en place d'un système adéquat permet d'assurer une bonne croissance des végétaux (et des légumes notamment) tout en limitant la consommation en eau.

Mesures :

- ☞ Prévoir un arrosage préférentiellement le soir ou le matin surtout en période de forte chaleur.
- ☞ Utiliser des systèmes de goutte-à-goutte (un tuyau poreux ou microperforé fonctionne aussi très bien).
- ☞ Mettre en place lorsque cela est possible des systèmes de récupération de l'eau de pluie.
- ☞ Adapter l'arrosage en fonction des végétaux (les tomates, melons, pastèques ou concombres nécessitent un arrosage régulier et peu abondant alors que les radis et salades auront besoin d'un arrosage régulier sur une période plus courte).
- ☞ Qu'il soit constitué de résidus de tonte, de paillettes de lin, de feuilles mortes broyées ou de tous autres résidus végétaux, un paillage bien épais permet en un seul geste d'empêcher la pousse des mauvaises herbes, de nourrir le sol et de réduire la fréquence des arrosages, puisqu'il conserve au sol sa fraîcheur.

Pour plus d'information (lien vers le site de la commune) :

<http://www.bafu.admin.ch/publikationen/publikation/00219/index.html?lang=fr&download=NHZLpZig7t,Inp6I0NTU042I2Z6In1ae2IZn4Z2qZpnO2Yuq2Z6gpJCGdnx9fmym162dpYbUzd,Gpd6emK2Oz9aGodetmqaN19XI2ldvoaCVZ,s-.pdf>



Objectif 4 : Préparer le sol selon les concepts de la culture biologique.

Principes : L'agriculture biologique permet de limiter les sollicitations au niveau du sol ralentissant son appauvrissement et donc le besoin d'ajout d'engrais.
L'utilisation du compostage permet aussi d'avoir un engrais efficace à moindre coût.

Mesures :

- ☞ Réutiliser les déchets du jardin (déchets de feuilles, herbe, légumes abimés, etc.) comme compost pour amender le sol.
- ☞ Pratiquer la rotation des cultures.
- ☞ Adapter les légumes aux conditions locales (des légumes locaux s'adaptent mieux aux conditions et sont souvent moins exigeants en eaux et engrais).

Pour plus d'information (lien vers le site de la commune) :

www.villars-sur-glâne.ch/...PJ/COMPOST_guide-composter_dim.pdf

<http://www.cc-kaysersberg.fr/guide-compostage-pour-impression-livret.pdf>



Objectif 5 : Laisser des petits passages dans les murets ou sous les clôtures.

La densité du bâti n'a cessé d'augmenter depuis le début du XX^{ème} siècle et s'est encore amplifiée depuis ces 15 dernières années. Le paysage s'est donc morcelé de plus en plus, avec un nombre de chemins, routes et sentiers de plus en plus important. Par ailleurs, les propriétés et jardins sont souvent très cloisonnés (grillages, hauts murs, etc.).

Principe : La petite faune a constamment besoin de se déplacer pour trouver de la nourriture, de l'eau ou des lieux favorables pour se reproduire, hiverner ou s'abriter durant la journée. Ils sont donc obligés de longer et traverser les routes au risque de se faire écraser.

Mesures : Pour faciliter le déplacement de la petite faune, il est important de ne pas cloisonner complètement sa propriété ou de laisser au moins des petits passages (env. 15 cm x 15 cm) entre les jardins, d'entente avec les voisins.

Pour plus d'information (lien vers le site de la commune) :

http://ge.ch/nature/media/nature/files/fichiers/documents/passage_a_petite_faune_2014.pdf



Objectif 6 : Limiter la propagation des espèces envahissantes.

Vous désirez planter un buisson ou un bouquet de plantes d'ornement dans un coin de votre jardin? Il est possible de se procurer de belles plantes exotiques comme le solidage du Canada, le Buddleia ("Arbre à papillon") ou le Sumac dans les jardinerie. Certains plantent de la Renouée du Japon en bordure de leur potager à des fins culinaires (la Renouée peut se manger en confiture, un peu comme la Rhubarbe). Cependant, ces espèces exotiques sont à bannir, car elles causent actuellement plusieurs problèmes.

Principe :

À partir des jardins et plantations où elles ont été plantées en grand nombre, ces espèces ont envahi les bords de cours d'eau et lisières forestières en supplantant nos espèces indigènes. Une ordonnance fédérale a été rédigée pour lutter contre ces espèces (*Ordonnance sur l'utilisation d'organismes dans l'environnement, ODE*). Cette lutte entraîne des dépenses financières relativement importantes de la part de la Confédération et des Cantons. Il existe une liste noire de ces espèces envahissantes, régulièrement mise à jour.

Mesures :

Afin de remédier à cela, il est possible de recourir à des plantes et arbustes indigènes. Il existe un grand nombre d'espèces de toute taille. Certains buissons gardent leurs feuilles en hiver, d'autres ont de grandes qualités ornementales grâce à leurs fleurs au printemps ou aux feuillages colorés (rouges ou jaunes) en automne. La plupart produisent des fruits et jouent le rôle de refuges pour les oiseaux et les petits mammifères (hérisson, écureuil, etc.).

On peut citer notamment :

- ☞ L'If (*Taxus baccata*) dont les baies sont consommées par de nombreux oiseaux,
- ☞ L'Eglantier (*Rosa canina*) apprécié des insectes et oiseaux,
- ☞ Le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) qui fleurit dès le mois d'avril,
- ☞ La Viorne aubier (*Viburnum opulus*) qui se pare d'un feuillage jaune-rouge à l'automne.

Pour plus d'information (lien vers le site de la commune) :

<http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20062651/201206010000/814.911.pdf>

http://www.infoflora.ch/fr/assets/content/documents/neophytes/neophytes_divers/Neophyten_Listen_F.pdf

http://www.jardinsuisse.ch/fileadmin/user_upload/download-center/Neophytes.pdf



La Municipalité